

Dans la plupart des grandes villes, le rêve de devenir propriétaire, comme ce fut le cas pour nos parents et pour bien des députés plus âgés, ce rêve a été interrompu, détruit, ruiné, anéanti par la décision du gouvernement de supprimer le programme REËL. L'amendement invite le gouvernement à rétablir un programme qui, en l'espace de onze ans, a été avantageux pour deux millions et demi de Canadiens.

Le gouvernement a soutenu que le programme n'était pas utile aux jeunes, et pourtant les chiffres prouvent le contraire. Les chiffres révèlent qu'en 1983, sur 539,719 Canadiens qui participaient au Régime enregistré d'épargne-logement, 431,610 avaient de 20 à 34 ans. Ce n'est pas la catégorie d'âge du député moyen, mais celle du jeune Canadien moyen qui veut entrer sur le marché du logement.

A Toronto, Halifax, Vancouver et autres grands centres urbains, la plupart des locataires paient des loyers de plus en plus élevés tandis que diminuent les taux de vacance. Cette mesure gêne le recours à l'autre solution normale de l'accession à la propriété. La suppression du REËL jointe à la décision de hausser la taxe sur les matériaux de construction montre que le gouvernement, en 15 ou 16 mois seulement depuis ce coup fatal porté aux contribuables canadiens le 4 septembre 1984, a fait augmenter directement de \$500 à \$1,500 le coût de l'accession à la propriété. Ces \$500 à \$1,500 représentent uniquement le coût accru des matériaux de construction. Je vois les députés d'en face faire des efforts pour écouter mes remarques sur les taux d'intérêt. Il est vrai que ces derniers ont été suffisamment attrayants ces derniers temps pour permettre à des jeunes d'obtenir cet investissement sur le marché libre. Nous avons vu également que la hausse des taux d'intérêt ne découle pas de la politique du gouvernement. En réalité, l'infortuné ministre des Finances s'est tordu les mains en hochant la tête aujourd'hui à la Chambre, tout en nous disant de nous adresser au gouverneur de la Banque du Canada. Il nous a dit qu'il ne pouvait rien faire pour empêcher la chute du dollar canadien ou la hausse des taux d'intérêt. Nous pouvons être certains que le ministre des Finances s'attribuera le mérite d'une baisse des taux d'intérêt si elle se produit. Quand les taux d'intérêt commencent à augmenter, comme ces dernières semaines, le ministre s'en lave les mains comme il l'a fait à l'égard de la responsabilité qui incombe au gouvernement d'encourager l'accession à la propriété grâce à des programmes comme le Régime enregistré d'épargne-logement.

● (1720)

Les Canadiens examineront les deux initiatives gouvernementales à l'étude aujourd'hui. D'une part, ils verront que les 4 p. 100 de Canadiens qui ont les revenus les plus élevés profiteront d'une exemption d'impôt sur les gains en capital de \$500,000. Le gouvernement soutient sans réserve cette exemption. D'autre part, il grappille jusqu'au dernier sou auprès des jeunes Canadiens qui souhaitent obtenir une concession fiscale de \$1,000 pour faire un versement initial sur leur première maison. Voilà la théorie des conservateurs. C'est la théorie d'un parti qui dit aux jeunes qu'il se moque bien de savoir qu'ils ne peuvent pas économiser \$1,000 par an. Ce n'est pas une somme importante. Elle ne suffit pas à un couple pour

Impôt sur le revenu—Loi

passer dans une catégorie supérieure en matière d'accession à la propriété. Cette somme ne fait pas une différence énorme pour bon nombre d'entre eux. Cependant, elle peut leur permettre de réunir \$5,000 ou \$10,000, ou s'il s'agit d'un couple, \$15,000 ou \$20,000, ce qui leur permet d'accéder à un marché du logement de plus en plus prohibitif.

Lorsque nos parents étaient jeunes, la plupart d'entre eux pouvaient espérer posséder leur propre maison à un moment donné. Bon nombre de jeunes, à l'heure actuelle, ont renoncé à cette possibilité. S'ils peuvent l'envisager, ce n'est que parce que les deux conjoints travaillent. C'est la seule façon de faire face aux paiements hypothécaires et au prix des logements qui a augmenté de façon incroyable ces dernières années. En réalité, le gouvernement laisse entendre que cet argent n'a pas servi à l'achat des maisons. Même si le gouvernement décidait de supprimer les Régimes enregistrés d'épargne-logement, ne valait-il pas mieux s'assurer que les détenteurs de ces régimes sortent cet argent de leurs comptes bancaires et s'en servent pour acheter? Les données les plus récentes à ce sujet révèlent qu'environ 2.2 milliards de dollars seront transférés des REËL à d'autres instruments financiers. Le ministre des Finances n'aurait-il pas mieux fait de canaliser ces capitaux vers l'acquisition de maisons ou de biens durables produits au Canada comme les réfrigérateurs ou les automobiles? Mais voilà que notre gouvernement impose une mesure fiscale sans fournir la preuve que ces capitaux ne sont pas investis dans l'achat d'une maison. Le gouvernement préfère qu'ils servent à acheter des condominiums en Floride, des diamants en Afrique du Sud ou des chevaux de course en Europe pour que ceux qui s'en servent ainsi profitent de dégrèvements fiscaux dont ils n'auraient pu jouir autrement.

Si le gouvernement supprime ce programme, il aurait été plus logique qu'il libère les capitaux en question pour qu'ils servent à l'achat de biens et de services canadiens ou de biens durables, comme des meubles. C'est vraiment faire preuve de courte vue que de sacrifier les espoirs et les rêves de notre jeunesse. N'est-ce pas ce que le gouvernement est en train de faire pour pouvoir renflouer des banques et traiter grassement les 4 p. 100 de notre population qui profiteront de l'exemption de \$500,000 sur les gains en capital? En agissant ainsi, il remplit la seule promesse qu'il était en mesure de tenir: Celle d'aider ses amis à remplir leurs poches, car c'est un gouvernement du riche, par le riche et pour le riche.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots au sujet de l'amendement à l'étude. Je partage moi aussi bon nombre des préoccupations du député qui m'a précédé. Je trouve bizarre que nous discussions d'un amendement qui cherche, essentiellement, à venir en aide aux jeunes familles désireuses d'acheter leur première maison. C'est là au fond l'objet du Régime enregistré d'épargne-logement. Le gouvernement a entrepris de supprimer cette disposition. Le symbolisme de cette loi en particulier me préoccupe davantage. Je m'inquiète de ce qu'elle pourrait donner à entendre aux jeunes de Surrey et de Richmond dans la région du grand Vancouver, qui économisent le fruit de leur dur labeur en prévision de l'achat de leur première maison.